|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | JUST,A3 – Droit des sociétés |
| Numéro de poste Sysper: | 111901 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Dan Dionisie  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité A3 est chargée de la modernisation, de l'harmonisation et de la coordination du droit des sociétés et des politiques de gouvernance d'entreprise au niveau de l'UE. Sa mission est de contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises européennes tout en garantissant la protection de leurs parties prenantes et une gestion rigoureuse des risques. Nos activités visent notamment à faciliter la mobilité transfrontalière des entreprises européennes, à promouvoir l'utilisation des outils et processus numériques, à renforcer la gouvernance d'entreprise et à promouvoir des modèles économiques durables. L'unité travaille actuellement en trois équipes : l'une spécialisée en droit des sociétés, l'autre en gouvernance durable et la troisième en droits des actionnaires.

Nous sommes une unité très motivée et soudée, malgré sa diversité culturelle, passionnée par nos domaines d'intervention et bénéficiant d'une ambiance conviviale, respectueuse et stimulante.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous vous proposons un poste intéressant et stimulant au sein de notre équipe Droit des sociétés, dans un environnement de travail international et dynamique. Vous participerez aux travaux législatifs et de mise en œuvre visant à améliorer le cadre juridique des sociétés dans l'UE (notamment via un 28e régime juridique des sociétés), afin de faciliter l'implantation, la croissance et l'investissement des entreprises au sein du Marché unique. Vous suivrez également la transposition et la mise en œuvre des directives européennes relatives au droit des sociétés dans les États membres et participerez aux travaux interservices au sein de la Commission. Les tâches pertinentes comprendront notamment la recherche politique, l'analyse juridique, la rédaction de textes juridiques, la représentation de l'unité lors de réunions avec les parties prenantes et les experts, ainsi que la coopération avec les autres DG/services de la Commission, les institutions européennes, les autorités nationales, les professionnels du droit, le secteur privé et les autres parties prenantes dans les domaines d'action couverts par l'unité.

Un ensemble complet de formations adaptées aux besoins du poste sera proposé.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons une personne motivée et dynamique, possédant une formation juridique et une expérience en droit des sociétés ou dans des domaines connexes, désireuse de rejoindre une équipe hautement professionnelle et capable de travailler de manière proactive, de manière autonome et en équipe. Ce poste requiert de bonnes compétences organisationnelles, relationnelles et collaboratives, ainsi qu'une connaissance des processus législatifs européens.

Le/La candidat(e) retenu(e) devra posséder d'excellentes compétences en communication et en rédaction, ainsi qu'une excellente maîtrise de l'anglais.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)